

04 Questions jointes de

- **M. Gautier Calomne** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la lutte contre le dumping social" (n° 9639)

- **Mme Kattrin Jadin** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la lutte contre le dumping social" (n° 8971)

04.01 **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le ministre, l'actualité a évolué depuis le dépôt de ma question mais vous avez exprimé, il y a quelques semaines, votre intention de poursuivre la lutte contre le dumping social qui affecte nos entreprises et qui nuit à la croissance et aux emplois dont nous avons tant besoin. Les objectifs du gouvernement sont ambitieux et votre démarche est volontariste, puisqu'une baisse de 40 % de cette pratique est visée en l'espace de deux années.

Je souscris pleinement à ces engagements, tant il est clair qu'aujourd'hui, le dumping ne cesse de s'étendre en touchant des secteurs aussi variés que la construction – ma collègue Jadin aura l'occasion d'y revenir -, le transport ou encore l'aide aux personnes.

Quelles sont les mesures que vous avez déjà arrêtées pour lutter contre le phénomène du dumping social? Pouvez-vous nous les détailler? Comment allez-vous mobiliser les contrôleurs sociaux? Des moyens nouveaux et des engagements sont-ils prévus? Si oui, à quelle échéance?

Enfin, quelles sont les éventuelles concertations envisagées pour mener la lutte au niveau européen? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

04.02 **Kattrin Jadin** (MR): Madame la présidente, je me limiterai à compléter l'exposé de mon collègue, M. Calomne.

Monsieur le ministre, j'avais déjà introduit ma question fin février avant l'exposé de votre plan de lutte contre le dumping social, que je salue de la même manière que M. Calomne.

D'ici 2018, vous prévoyez d'étendre progressivement l'obligation d'inscription pour tous les travailleurs occupés sur un chantier à tous les chantiers en cours. Vous avez également annoncé le recrutement de personnel pour renforcer les contrôles sur le terrain.

Dès lors, avez-vous déjà prévu un calendrier détaillé quant aux différentes étapes de la mise en œuvre de cette mesure?

Avez-vous déjà une idée du nombre de personnel qu'il serait nécessaire de recruter et des délais dans lesquels ces nouvelles recrues pourront être opérationnelles?

04.03 **Willy Borsus**, ministre: Chers collègues, c'est un de mes grands chantiers, même s'il concerne aussi mes collègues Bart Tommelein, Kris Peeters pour l'emploi et d'autres. En ce qui concerne les marchés publics, il s'agit du premier ministre.

J'ai souhaité publiquement indiquer que je me fixais comme objectif une réduction de 40 % du dumping social en l'espace de deux ans. Vous avez raison, le fléau est considérable. Je l'illustre par un seul chiffre. Nous avons en Belgique un pourcentage de travailleurs détachés entrants qui est de 3,6 % de la population active.

La moyenne européenne est à 0,7 %. Dans cette moyenne, il y a des pays qui détachent. Même si je retire cette situation d'un certain nombre de pays, j'ai coutume de dire que nous sommes impactés par le dumping social en moyenne plus du double des pays qui nous entourent. Or les règles européennes sont les mêmes. Il n'y a donc pas de raison que nous soyons impactés de plus du double.

Nous suivons les travaux européens menés par Marianne Thyssen et les annonces qu'elle a récemment communiquées. Nous savons que les processus législatifs et les limites des décisions prises au niveau européen vont nous emmener assez loin dans le temps. Elles vont être une réponse partielle aux problèmes qui nous occupent. Nous demandons que certains outils soient mis à notre disposition au niveau européen concernant les statistiques, les respects des législations dans les pays d'origine et d'autres éléments qui permettraient à nos services de travailler.

Je réponds très concrètement à votre question. Monsieur de Lamotte, elle ne vient pas du cabinet. J'ai une réponse toute chaude à vous transmettre. Elle sort du conclave budgétaire. Environ cent personnes (107) vont être engagées pour lutter contre le dumping social dans les différents services concernés

avec un plan complémentaire d'organisation des services, de coordination de ceux-ci. Cela va viser le SIRS mais aussi l'INASTI, l'ONSS. Le but est d'être extrêmement offensif car il ne sert à rien de décider de mesures si nous n'avons pas la capacité suffisante de les faire respecter.

Par ailleurs, indépendamment de cette centaine d'engagements à court terme - le mandat du gouvernement est très strict en la matière -, il y a toute une série de dispositions reprises notamment dans le plan pour une concurrence loyale dans le secteur de la construction qui sont d'application ou qui le seront à court terme. Parmi ces dispositions, il y a l'identification obligatoire sur les chantiers avec le "Construbadge" et l'enregistrement préalable de la présence sur les chantiers depuis le 1^{er} mars pour les chantiers de 500 000 euros. L'enregistrement de la présence sur les chantiers est obligatoire. Ce plafond va être à nouveau descendu au 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'au 1^{er} janvier 2018; à ce moment, cela concernera l'ensemble des chantiers quel que soit le montant. Le seuil pour le 1^{er} janvier 2017 sera fixé très prochainement, en concertation avec les fédérations et les acteurs concernés.

Nous avons aussi pris une série de décisions: le renforcement et la simplification de la procédure de lutte contre les affiliations fictives. Dorénavant, un modèle d'attestation uniforme des caisses d'assurance sociale a été mis en place et il y a une communication directe avec les services communaux concernés. Les amendes administratives pour affiliation fictive ont été doublées. Il faut désormais avoir payé effectivement ses premières cotisations pour être bénéficiaire d'un accès aux soins de santé. Antérieurement, on pouvait simplement s'inscrire sans rien payer et être couvert jusqu'à la fin de la deuxième année suivante en termes de soins de santé.

Il y a encore une série d'autres exemples mais je risque de dépasser le temps imparti. Je tiens à votre disposition comme à celle de toute la commission, le tableau de bord de l'ensemble des mesures réalisées ou à venir.

Je voudrais aussi indiquer que parallèlement, comme vous le savez, notre parlement a travaillé en commission des Finances sur l'adoption de la nouvelle loi relative aux marchés publics qui sera adoptée en commission lors de la prochaine séance et qu'au nom du premier ministre, je vais défendre, tout comme la transposition de la directive concernant les concessions qui sera également à l'ordre du jour de la commission.

La commission Marchés publics est également à l'œuvre. Elle rassemble les secteurs et les entités fédérées et travaille sur toute une série de dispositions plus directement prises par les collègues.

Je peux vous indiquer qu'avec le renforcement des services, le message porté au niveau européen, les nouvelles dispositions légales, la loi sur les marchés publics et toute une série d'adaptations des mécanismes réglementaires et de contrôle, nous avons plus que jamais vraiment entamé la bataille et nous la livrerons jusqu'au bout, comme d'ailleurs dans la lutte contre la fraude fiscale, mais nous parlons ici du dumping social. Je le dis solennellement dans cette commission, au nom du gouvernement.

Non pas que nous ostracisions ou ne respectons pas qui que ce soit. Ce n'est pas du tout cela. Nous souhaitons simplement que tout le monde travaille dans le cadre de règles normales et équilibrées de concurrence. Cela concerne la construction, l'entretien, la sécurité, l'aide aux personnes et encore toute une série de secteurs grandissants. Si nous ne faisons pas cela, nous privons notre sécurité sociale de toute une partie de ses ressources et nous nous privons de milliers d'emplois, ce qui serait inacceptable.

04.04 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre enthousiasme ainsi que pour les différentes informations que vous venez de nous livrer. Celles-ci démontrent qu'au-delà des intentions volontaristes, des actions concrètes se mettent en place.

Je ne relèverai que l'exemple des 107 personnes qui vont être engagées, mais force est de constater que du personnel est présent pour assumer ces politiques et c'est encourageant. Nous ne pouvons donc que vous inviter à poursuivre dans cette voie.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, nous savons qu'il s'agit d'une problématique d'envergure, tant par rapport au fait que les compétences sont diverses au niveau des responsabilités au sein de notre gouvernement, que par rapport aux "principaux maux".

J'utilise ici les guillemets car je considère toujours que la libre circulation des personnes en Europe est un point très important, une valeur fondamentale qu'il nous faut maintenir à tout prix. Pourtant, il est vrai

que dans le cadre de la directive Détachement, nous avons constaté que celle-ci implique des effets pervers que vous avez l'intention de combattre farouchement.

Je tiens ici à rassurer M. de Lamotte. Si nous posons ces questions, c'est que nous combattons ces effets avec la même intensité. Notre ministre lutte cependant avec tant de vigueur que nous ne pouvons que nous rallier à cet enthousiasme et contribuer à la mise en œuvre de toutes les dispositions préconisées.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.